

COMMUNIQUÉ
À TOUS LES PARTICIPANTS
AU RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS (RRMD)
(Numéro d'enregistrement à la RRQ : 25717)

Faits saillants de la 25^e assemblée annuelle du RRMD
tenue le 28 mars 2015

Le 15 mai 2015

L'assemblée annuelle des participants au RRMD s'est tenue le 28 mars dernier, au Palais des congrès de Montréal, dans le cadre des assises du Mouvement Desjardins. Elle pouvait aussi être suivie en simultanément via le site Internet des régimes collectifs Desjardins.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), M. Serges Chamberland, rappelle aux participants que les élections de cette année visaient à combler deux postes : pour représenter les participants actifs provenant des caisses Desjardins, il déclare élu M. David Gingras et, en tant qu'observateur provenant du groupe des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée, M. Robert Desbiens est déclaré élu. Les mandats sont d'une durée de trois ans et se termineront avec l'assemblée de 2018.

Le président débute son allocution en mentionnant que la performance obtenue en 2014 constitue une nouvelle démonstration du bien-fondé de la stratégie de gestion proactive et rigoureuse du Régime. Après une amélioration notable de la situation financière du Régime en 2013, il mentionne une réduction marquée des taux d'intérêt long terme durant la dernière année. Cette baisse a eu pour effet de fragiliser la solvabilité de la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées à travers le pays. Certains régimes ont mieux réagi que d'autres à cette volatilité des marchés financiers, et c'est le cas notamment du Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ainsi, malgré un contexte économique difficile, le Régime a enregistré un solide rendement de 15,3 % en 2014. Le ratio de solvabilité est resté relativement stable pour s'établir à 80,6 %. Quant au ratio de capitalisation, il s'élève à 88,2 %. Ce dernier continue de s'améliorer d'année en année, tout en tenant compte des nouvelles réalités démographiques telles que reflétées par la nouvelle table de mortalité de l'Institut canadien des actuaires et par des hypothèses à long terme plus prudentes. Le président rappelle que le ratio de capitalisation permet d'évaluer la santé financière d'un régime à long terme, alors que le degré de solvabilité indique la capacité d'un régime à s'acquitter de ses obligations en cas de terminaison.

Cette bonne performance et le maintien d'une situation financière équilibrée découlent avant tout des grandes orientations du plan d'action global mis en œuvre en 2012 pour assurer la stabilité et la pérennité du Régime. Ces résultats confirment leur pertinence dans un environnement financier marqué par l'incertitude. Les diverses mesures phares, mises en œuvre dans le cadre de ce plan, tel que l'allongement de la durée du portefeuille obligataire, ont servi à protéger le Régime contre les risques liés à la variation des taux d'intérêt et à la volatilité des marchés financiers auxquels nous avons assisté en 2014. Il souligne l'impact positif des investissements croissants faits au cours des dernières années dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier, qui procurent de bons rendements tout en participant au maintien de la stabilité financière à long terme du Régime.

En 2014, le comité de retraite a également poursuivi une stratégie de gestion saine et rigoureuse guidée par le passif afin de maintenir la santé financière du Régime à long terme et d'assurer le respect des engagements envers tous les participants. Il souligne le rôle actif joué par les nouveaux comités mis en place en 2013 : le comité consultatif sur la gestion des risques du Régime, créé par le comité de retraite, et le comité de directeur, formé par le comité de direction du Mouvement Desjardins. Ces deux comités ont grandement contribué à une saine gouvernance tout au long de l'année. À cela s'ajoutent les autres mesures pour accélérer le retour à l'équilibre financier du Régime à moyen terme. Parmi celles-ci, il note le maintien des cotisations d'équilibre jusqu'à l'élimination des déficits ainsi qu'une injection de capitaux de 34 M\$ par les employeurs participants pour l'année 2014, en remplacement des lettres de crédit. En additionnant les injections effectuées depuis 2012, cela porte à 640 M\$ les montants injectés par les employeurs participants.

Le président affirme que les efforts déployés et la pertinence des décisions prises, au fil des ans, portent leurs fruits. Les grandes orientations du plan d'action global ont en quelque sorte servi de rempart contre la baisse des taux d'intérêt à long terme. En ce qui a trait à la gestion de la Caisse de retraite et des actifs du Régime, le cap est maintenu sur une approche de gestion à long terme guidée par le passif, et non sur une recherche exclusive de rendement rapide qui pourrait compromettre l'avenir. Ainsi, le rendement moyen des cinq dernières années de la Caisse de retraite s'élève à 10,0 %, ce qui est presque deux fois supérieur au rendement nécessaire pour rencontrer nos obligations. L'important c'est de s'assurer que le Régime pourra répondre à ses engagements à long terme envers tous les participants.

Le président souligne l'excellent travail de l'Équipe Service aux participants, qui s'est illustrée durant la dernière année en obtenant un taux de satisfaction global de 99 % pour l'accompagnement de qualité offert aux 60 000 participants du Régime. Ce résultat n'est pas surprenant lorsqu'on connaît l'engagement de tous les membres de cette équipe, combiné à l'expertise des administrateurs et des actuaires de Desjardins Sécurité financière.

Bien que le Régime ait réussi en 2014 à tirer son épingle du jeu, la prudence est toujours de mise, car plusieurs enjeux persistent. À cet effet, le président mentionne que la situation économique mondiale demeure toujours fragile et même si la volatilité du financement du Régime a été réduite, des soubresauts de l'économie et des marchés financiers peuvent toujours se produire et venir nous affecter. La croissance du nombre de retraités s'accélère et leur longévité augmente, ce qui a pour effet d'exercer une forte pression sur le financement du Régime. Finalement, l'environnement et le financement des régimes de retraite privés sont appelés à changer à la suite des conclusions des trois forums sur les régimes de retraite mis en place par le gouvernement pour les volets public, universitaire et privé. Nous devons nous attendre probablement à de nouvelles lois applicables dès 2016.

Avant de conclure, il remercie les membres qui ont quitté le comité de retraite en 2014, soit M^{me} Annie P. Bélanger ainsi que MM. Raynald N. Harpin, Marcel Lauzon, Mario Lévesque et Sylvain Rouleau. Il a aussi remercié tous les membres du comité de retraite, le premier vice-président Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, l'équipe de la vice-présidence RRMD, le gestionnaire du Régime, Desjardins Sécurité financière, l'équipe des ressources humaines de la Fédération, les employeurs participants ainsi que les membres de leurs équipes respectives qui continueront à travailler de concert avec vous dans le futur pour assurer une gestion proactive et rigoureuse du régime de retraite qui fait partie intégrante des avantages Desjardins pour tous ses participants.

ASSEMBLÉE ANNUELLE – WEBDIFFUSION EN DIFFÉRÉ

ET

RAPPORT ANNUEL 2014 DU RRMD

Disponibles sur le site Internet des régimes collectifs Desjardins à l'adresse suivante :

www.rcd-dgp.com

Onglet bleu, Régime de rentes, section « À propos du RRMD », liens

« [Assemblée annuelle](#) » ou « [Rapports annuels](#) »

ÉQUIPE SERVICE AUX PARTICIPANTS DU RRMD

☎ 1 866 434-3166 ou 514 285-3166

Courriel : regimescollectifsdesjardins@desjardins.com